MINISTERE DE L'ENERGIE,
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Arrêté N°2026-213/MEMC/SG/DGCM portant cession du permis de recherche n°3876 dénommé « DAWAKA » à la société DAALE SOCIETO SARL « IFU : 00274437E ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

VU A cf N°364
03-08-2026

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Révolution du 1er avril 2026 ;

Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0621/PF/PRIM/MEMC du 26 mai 2026 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;

Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;

Vu le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;

Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;

Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;

Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

Vu l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ;

Vu l'arrêté n°2023/372/MEMC/SG/DGCM du 25 août 2023 portant octroi renouvellement du permis de recherche n°3876 dénommé « DAWAKA » à Monsieur OUEDRAOGO Lamine « IFU : 00144485Z » ;

Vu l'arrêté n°2024/380/MEMC/SG/DGCM du 23 septembre 2024 portant transmission du permis de recherche n°3876 dénommé « DAWAKA » aux Ayants droits de feu OUEDRAOGO Lamine « IFU : 00144485Z » ;

Vu la demande des Ayants droits de feu OUEDRAOGO Lamine enregistrée le 08 avril 2026, relative à la cession du permis de recherche n°3876 dénommé « DAWAKA » ;

Vu la lettre n°026/0573/MEMC/SG/DGCM du 10 juillet 2026, portant invite à payer des droits de cession d'un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA ;

Vu la quittance n°410581 du 24 juillet 2026 de paiement effectif des droits de cession ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est cédé à la société **DAALE SOCIETO SARL**, ayant son siège social à Komtoèga, Province du Boulgou, Section 14, lot 24, Parcelle 06, Burkina Faso, téléphone : +226 76 43 74 09, le permis de recherche n°**3876** dénommé « **DAWAKA** » situé dans les communes de **Zam, Saologo, Mogtédo, Ambsouya**, provinces du **Ganzourgou et de Bassitenga**, région de Oubri pour la recherche de l'or.

ARTICLE 2 : Ce permis couvre une superficie de **149,98 km²**. Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivants :

Sommets	X	Y
1	660 400	1 358 500
2	668 800	1 358 500
3	668 800	1 361 900
4	665 300	1 361 900
5	665 300	1 367 400
6	658 900	1 367 400
7	658 900	1 375 800
8	662 800	1 375 800
9	662 800	1 383 000
10	660 400	1 383 000
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

ARTICLE 3 : La validité du permis va du **25/08/2023** au **24/08/2026.**

ARTICLE 4 : Le non-respect de la règlementation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et règlementaires en la matière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 13 AOUT 2026

Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :
1- ITS
1- DGMG
1- DGCM
1- BUMIGEB
1- DR-EMC / Oubri
1- IDEM
1- DCMEF
1- SP /ITIE
1- DGD/ MEF
1- DGI/ MEF
3- société DAALE SOCIETO SARL
1- Gouvernorat / région de Oubri
2- Hauts-Commissariats / Ganzourgou et Bassitenga
4- Mairies / Zam, Saologo, Mogtédo, Ambsouya
1- J.O.
1- Classement

